Image not found or type unknown

Charges et assemblé générale

Par **Irga**, le **06/03/2018** à **14:24**

Bonjour,
ma propriétaire me demande de régulariser les charges et m'a envoyé un papier ou il y a un descriptif. Seulement, il y a un encadré qui dit : " Information : Ci dessous la régul annuelle des charges dans l'attente de la convocation à l'AG. Les comptes seront approuvés lors de l'AG (date non fixée).". Dois-je payer ou attendre que l'assemblée générale soit lieu ? Elle veut absolument que je paye maintenant.
Autre questions, cela fait 2 ans que je vis dans mon appartement mais mes deux colocataires sont avec moi depuis 10 mois et 4 mois. Mais ma propriétaire leur fait payer les charges de quand elles ne vivaient pas encore dans l'appartement. Est-ce que c'est normal ?
Enfin, je quitte mon appartement fin mars et elle ne me fait payer les charges que jusqu'à fin septembre. Qui payera les 6 mois restants ?

Merci beaucoup
Pardon s'il y a des erreurs au niveau de l'orthographe, je suis dyslexique.
Irga

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés